On le calme partout chez Pichard à 1f.50. Le liquid regit les poudres de riz de M. de Rochefort. Calmez et fait disparaître les boutons à 1f.50 pot. Pichard. L'état du blessé est assez alarmant.

Arrestation. — Le nommé Jean Vandamme, tisserand, demeurant à Bouvelle, a été mis en état d'arrestation en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Lille, sous l'inculpation de coups et blessures.

Accidents de travail. — M. Ferdinand Deschrie, 31 ans, fondeur, rue de Mouvaux, M. Czeplitz-Fontaine, constructeur, rue de Nantes, portait un durillon à la main gauche qui s'est trouvé forcé en frappant du marteau.

Docteur Bellighème, 10 jours.

— Edouard Bazin, 14 ans, tisseur de bosettes chez M. Geiger, fabricant de fuseaux, rue Winon Choquenel, s'est blessé l'épaule gauche contre la table sur laquelle il travaillait.

Docteur Bernard, 15 jours.

— M. Joseph Thuillier, 41 ans, conducteur de machines chez Duvillier-Motte fils, filateur rue du Tilleul, a eu l'index et le médius gauche pris entre une colonne et une poulie en nettoyant son régulateur.

Docteur Catteau, 8 jours.

MARCQ-EN-BARŒUL

LA CATASTROPHE
DE LA RIANDERIE

LES OBSÈQUES DES VICTIMES

Nous avons tous et pour longtemps, gravée dans notre mémoire, les péripéties de l'épouvantable catastrophe survenue ces jours derniers, à l'artificerie de Bar. Cet hier matin qu'ont eu lieu les funérailles des trois victimes, Rachel Depaepe et Virginie, 13 et 16 ans, de Marcq-en-Barœul et Albert Hallez, demeurant rue des Vieux Murs, à Lille.

A LA RIANDERIE

Les cadavres des deux jeunes filles étaient restés à l'artificerie de Bar en attendant le jour des obsèques, fixée à jeudi, à neuf heures et demie du matin.

C'est au milieu d'une foule nombreuse et recueillie que s'est faite la levée des corps. Une grande partie des populations de Marcq-en-Barœul et de Pont-à-Marcq avaient tenu à rendre l'hommage de leur présence aux infortunées familles du malheur. De son côté, M. De Bar, le directeur et propriétaire de l'artificerie n'avait rien ménagé pour donner à la funèbre cérémonie le caractère de grandeur de solennité dont on ne se sait généralement en peine que pour les importants de ce monde.

Une grande draperie blanche et bleue décorait la porte de l'établissement de M. De Bar. Dans la remise, au milieu de la cour, avait été ménagée une chapelle ardente de chaque côté de laquelle avaient été placées les couronnes en fleurs naturelles et en perles. Tous surtout attiraient les regards, une offerte par la municipalité, qui s'était chargée des frais des funérailles; une autre par M. De Bar, et la troisième par les ouvriers de l'établissement. Les autres, en grand nombre, ainsi que des palmes, des croix et des bouquets, avaient été apportés par des parents et des victimes.

Le cortège, qui s'est enfin formé dans la vaste cour, se mit en marche sur le chemin de Marcq-en-Barœul, à travers une place complète désolée. Rien ne saurait rendre l'aspect lamentable de cette procession mortuaire au milieu d'un tel décor.

Derrière les deux cercueils portés par des jeunes filles, celui de Rachel Depaepe en tête, marche la musique municipale de Marcq, sous la direction de M. Gabelles.

Tout le long du parcours elle joueras les marches funèbres de circonstance. Viennent ensuite :

MM. Dubuchy, maire de Marcq-en-Barœul; Deroy et Delaroyère, adjoints; le Conseil municipal; puis M. Depaepe, père de l'une des victimes, avec M. De Bar, et M. Vanhoutte avec M. Thibaut. MM. Delemée, ancien maire; Fremaux, frère, percepteur; Catry, industriel; Bressan, juge d'instruction; Dependit, peintre-brodiste et Mme de Bar qui conduit par la main les deux petites sœurs de Rachel Depaepe.

Il y a ensuite une délégation des douanes et une autre des gendarmes de Tourcoing. Le long du chemin le cortège se grossit sans cesse de petits groupes stationnant pour l'attendre.

En arrivant à Marcq-en-Barœul, sept à huit cents personnes suivent les cercueils. Beaucoup d'entre elles, les femmes surtout, versent des larmes. Il est vrai que tout concourt à rendre la cérémonie des plus poignantes, des plus impressionnantes.

Après une halte à l'église on s'achemine vers le cimetière et s'arrête devant la tombe sur laquelle s'élèvera le monument à perpétuité, construit aux frais de la commune, des deux jeunes victimes de la catastrophe.

M. le Maire de Marcq-en-Barœul s'avance au bord de la fosse et devant les deux cercueils, prononce le discours suivant :

Mesdames et Messieurs,

Lundi dernier 12 courant, un terrible événement jetait la consternation dans la commune de Marcq-en-Barœul.

Un épouvantable accident venait de faire six victimes. Malgré la promptitude des secours, tous de ces victimes, Rachel Depaepe, âgée de 13 ans, était entièrement carbonisée. Une autre, Elisa Vanhoutte, 16 ans, était mourante.

Elle expirait bientôt après. Nous les avons vues, ces pauvres et innocentes victimes du travail, nous les avons vues telles que la mort, l'impitoyable mort, en avait fait un jeu. Une telle situation inoubliable, terrifiante, arrachant les larmes aux caractères les plus fermes.

Mon prédécesseur, M. Henri Alfred Hallez, père de famille, 29 ans, était mortellement atteint; [illegible] M. Hallez, 18 ans, demeurant rue Bourjembois, impasse Meurisse a été arrêtée au Sr arrondissement pour vol d'une montre en argent au préjudice de sa belle-mère chez laquelle elle demeurait.

— Hier vers 14 heures du matin Louis Pluteau, 3, rue Princesse, ayant confié son vestion contenant un sac avec 200 francs et ses casquette à deux femmes afin de se battre avec un pravocateur de rencontre n'a plus retrouvé ni les femmes ni ses vêtements.

Une servante voleuse. — Lucie Lonton, 18 ans, se servante chez M. Valentin, chapelier, rue Jeanne-d'Arc, 47. Depuis un mois ce dernier s'apercevait que des pièces d'étoffe, des gannes, du lustre dont il se sert dans son commerce, des bijoux, une bague en or, une montre disparaissaient.

Hier matin, il eut l'idée de visiter la chambre de bonne et sous le matelas il trouva la plupart de ces objets.

La voleuse a été conduite hier soir devant M. Jérome, commissaire de permanence, qui a fait le nécessaire.

Arrestations. — Le sieur Gaston Caron, âgé de 17 ans, journalier, sans domicile fixe et dont le père habite rue Fénélon a été arrêté hier par la police de sûreté en vertu d'une demande d'incarcération par voie de correction paternelle.

Les accidents. — Hier vers 2 heures 1/2 M. Hector Poivre 18 ans est tombé d'une échelle à l'Ecole des Arts et Métiers et s'est fracturé le médius.

LE NORD

VALENCIENNES

Grave accident à la gare. — Hier soir, un grave accident est arrivé à la gare de la petite vitesse.

En voulant se garer d'un train en marche le nommé Léon Noisette, homme d'équipe à la gare de Valenciennes, habitant Heyrpes, fut renversé par une machine qui manœuvrait.

Relevé avec la main droite coupée, le bras droit coraisé et des contusions multiples, il fut transporté mourant à l'Hôtel-Dieu.

Ce soir nous avons fait prendre des nouvelles du blessé. Son état ne s'est pas amélioré et donne des inquiétudes dans son entourage.

Une chute de vélo. — Par suite d'un faux mouvement, le nommé Dulpitis, 22 ans, ouvrier couvreur, est tombé sur le sol d'une hauteur de 6 mètres.

M. le docteur Marinage a diagnostiqué des contusions internes sans gravité. Le blessé a été reconduit chez lui.

AUX MINES DE DOUCHY

Les revendications secondaires

Mardi soir, les délégués des ouvriers de la Compagnie des mines de Douchy, désignés pour porter et défendre les revendications secondaires ont été reçus dans le cabinet du directeur-gérant.

La discussion a été très longue entre M. Désiré Partiaux, secrétaire du Syndicat et chef de la délégation ouvrière, comprenant 12 membres, et M. Dombre, directeur-gérant, assisté de M. Beverone ingénieur principal et de MM. Nicolet et Delage, ingénieurs.

Le lendemain de cette entrevue et ainsi qu'il avait été décidé, M. Dombre a remis entre les mains de M. Partiaux la réponse ci-dessous pour être remise à leurs mandants.

Très demandé. — Meilleure répartition des salaires et augmentation. Qu'il n'y ait plus de 5 à 10 francs de différence entre la taille et le fort.

Réponse. — Les commissaires ont été très nombreux, ainsi qu'il résulte de la note jointe à cette lettre, et portant un état comparatif des salaires payés à la Compagnie pendant les 12 mois qui ont précédé la grève de 1899, et ceux payés du 1er avril au 30 septembre dernier, avec la prime de 30 0/0.

Au sujet de la répartition des salaires, M. Dombre ne croit pas comme les délégués-ouvriers, qu'il y ait de véritables abus dans les prix faits par les chefs-ouvriers, sous le contrôle des ingénieurs; pourtant, comme il a le plus grand désir d'arrivé à la découverte de la vérité, voici ce qu'il propose :

Dans chaque fosse, on les indiquera un certain nombre de tailles *fortement* payées et un même nombre de tailles *sacrifiées* par les chefs ouvriers. Il s'engage à faire permuter les équipes de ces tailles.

Quant au *salaire* comme qu'il n'y ait pas plus de 1 fr. 25 *de différence entre la taille et le fort.* M. Dombre tient remarquer que la Compagnie fait un prix *pour l'unité de travail, et non pour la personne...* S. tous les ouvriers donnaient leur effort moyen, la différence s'établirait forcément d'elle-même au chiffre indiqué ci-dessus; mais, il s'malheureusement qu'il se découvre dans *des derniers temps, que certains ouvriers faisaient de « bâtiment-sinistre »*, c'est aussi que dans certains chantiers il n'avait jamais été accordé jusqu'à ce jour plus de 65 ans, des ouvriers n'arrivent pas à gagner leur journée avec le prix de 1 fr. 25 la berline, qui n'avait jamais été accordé jusqu'à ce jour.

25 Demande. — Nous demandons, comme cela *légère du baisse du Pas-de-Calais et d'Anzin*, que la remonte soit fixée pour les ouvriers du matin à *1 heure 1/2 et 1 heure 1/2 pour cette du soir.*

Réponse. — Cette question a été traitée au salaire à dire-même par les conventions d'Arras.

26 demande. — Que les bois et les fers soient cadrés à 1 mètre de taille ou qu'il y ait un supplément suffisante.

Réponse. — Accordé, dans les limites que permet actuellement l'outillage de nos puits d'extraction. La Compagnie fera conduire les bois et fers, au moins au milieu des tailles et autant que possible au pied des plans inclinés.

Le C. a d'ailleurs tout intérêt à ce que les ouvriers puissent se tenir le plus possible à ces manœuvres nécessaires.

27 demande. — Que les bacheurs soient à la charge de la Compagnie.

Réponse. — Rejeté. — Il est *impossible* non-seulement de les salarier pour le C° de Douchy.

28 demande. — Que les blessés soient à la charge de la C° et que les jours fériés leur soient payés.

Réponse. — Cette question a été réglée par la Loi du 9 avril 1898. La C° applique la Loi.

29 demande. — Que les ouvriers pensionnés pour blessures puissent rester dans leur maison en payant le loyer ordinaire et que le charbon leur soit remis.

Que les femmes veuves puissent rester dans leur maison.

Réponse. — Les indemnités payées aux ouvriers victimes d'accidents et rentes sur la loi de 9 avril 1898, sont un caractère *forfaitaire*.

Maintenant le paiement de ces indemnités à la Compagnie est donc complètement libérée de ses obligations. D'ailleurs, le nombre de logements dont disposa la Compagnie, ne lui permet pas de loger certains de ses ouvriers actifs.

Quant aux veuves, elles peuvent, aux termes du règlement du 18 janvier 1898, être maintenues dans les Corons, à la double condition que leur mari ait plus de 30 ans de services et qu'elles aient elles-mêmes plus de 45 ans d'âge.

Celles qui ne sont pas dans ces conditions reçoivent une indemnité spéciale.

7e demande. — Qu'il y ait le même respect pour un syndicate que pour un autre, et qu'il ne soit entravé en liberté politique ni religieuse.

Réponse. — M. Dombre fait remarquer que plus que tout autre, il a le respect de la liberté de conscience, et insiste pour que les ouvriers ne soient se croisiront victimes du leurs opinions politiques ou religieuses veuillent bien venir le trouver en toute confiance.

8e demande. — Qu'il ne soit plus prélevé aucun bois au jour par les ouvriers du fond.

Réponse. — Accordé, sauf pour les cas de préparation de bois spéciaux.

9e demande. — Que les poiriers fassent leur compte en mesurant avec les ouvriers.

Réponse. — Accordé. — Les ouvriers déclarerent le 2e jour de la quinzaine suivante, le salaire sera payé chaque quinze.

B. — Que les berlines seront salées ou trop pleines sans frais pour la plus ou moins ouvrier.

C. — L'ouvrier demande à vérifier lui-même la chose.

Réponse. — A. Accordé. — L'ésmende pour retard sera supprimée. L'ouvrier arrive en retard ne descendra pas.

B. — La Compagnie doit vendre des charbons et des cokes propres, sous peine de tordre sa clientèle. Elle se doit laisser impunément des ouvriers, qui, par négligence ou mauvais vouloir, trient des charbons mauvaises ne trouvant dans ces charbons en compagnie de la famine, c'est qu'il était vous retenir une cassette ou d'un rendez vous qu'il avait pris *avec une personne qu'il ne veut point désigner.*

Vandromme, arrêté par le commissaire de police M. Grimaldi, fut remis en liberté par le parquet. Si femme avait mis à profit son arrestation pour aller s'installer au cabaret avec toute sa famille. Ce n'est qu'une ivrognesse sur requête à fin de divorce qui pourra l'en exposer.

Après plaidoirie de Me Roche, le Tribunal se retire pour délibérer et rentre avec un jugement qui condamne Vandromme, mais en raison des circonstances à 5 francs d'amende, avec application du loi Bérenger.

Un acquittement qui l'on croit en effet a tort dans le public que le flagrant délit d'ailleurs en pèche toute condamnation. C'est seulement une excuse.

AFFAIRES DIVERSES

Louis Wselgrower, 11 ans, de Roubaix, rébellion, outrages, vagrant, 4 mois, 5 fr. — Isidore Achatemme, rébellion, outrages, vagrant, 15 jours, 5 fr. — Robert Abeille, 18 ans, de Roubaix, outrages, 10 fr., sursis. — Henri Delesle, outrages à la pudeur violentes, 1 mois. — Jean Delsalle, id., 20 jours, 5 sursis. — J.-B. Gaekebeke, 38 ans, journalier, vagrant, 2 mois, remis en liberté par le parquet. Edouard Manet, 24 ans, journalier, vreesse, 6 jours, 16 fr., défaut. — L..., abus de confiance, 2 mois, sursis, 25 fr.

Sur le rivage. — Charles Jouris, 26 ans, journalier sa pour partant, 4 deux sabs: 9 condamnations. Il est 6 h. 1/2 du soir. Il pleut. Un jeune homme veut de voler le 25 septembre, boulevard du Maréchal-Vaillant à Lille en compagnie de Henri Vogue, 19 ans, journalier, sortant de prison, un vestion appartenant à un ouvrier. Après plaidoirie de Me Dridon Jouris est condamné à 3 mois de prison. Mais le tribunal l'avertit que c'est la dernière fois et qu'il serait resta plus qu'à attendre sur le Gayon. Vogue mineur comme il a mon.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 15 novembre

Présidence de M. Tellier, conseiller. — Ministère public : M. de Lajonkaire, substitut.

1re affaire

Attentat à la pudeur à Vieux-Condé

Noël Dhecq, âgé de 58 ans, né à Valenciennes, employé au chemin de fer, demeurant à Vieux-Condé.

Dhecq fort habilement défendu par Me A. D'Hooghe est acquitté.

Defuisseux, Me A. d'Hooghe.

2e affaire

COUPS ET BLESSURES
ayant entraîné la mort sans intention de la donner

A BERTRY

Le 26 juillet 1900, Henri Moreau, âgé de 19 ans, cultivateur à Bertry, jouait aux billons à l'estaminet Pouvrat, avec quelques amis et son frère Louis. Une discussion s'était élevée au sujet du jeu entre Olivier et Louis Moreau, celui-ci fut saisi à la gorge par Olivier.

Henri Moreau, l'accusé, assena alors un violent coup de billon sur la tête d'Olivier : le coup, porté sur le côté de la nuque et de l'oreille, occasionna la mort instantanément. Plusieurs témoins confirment formellement l'agression de la victime.

L'accusé n'a jamais cité condamnation, il est bien note dans sa commune.

Le jury écarte la circonstance de mort et Moreau Henri est condamné pour coups simples à un an de prison.

Devant les dispositions du jury la Cour lui accorde le bénéfice de l'accusé est mis en liberté, mais le parquet a interjeté appel et ordonne l'arrêt immédiate en attendant le résultat de l'appel.

Me A. D'Hooghe.

Demain les affaires Michaud et Mirour.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Par ordonnance de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 27 octobre 1900, M. Vibert, conseiller à la Cour d'appel de Douai, a été nommé pour présider les assises du premier trimestre 1901 dans le département du Pas-de-Calais. Ces assises se tiendront à St-Omer dans le courant du mois de janvier prochain, à une date qui sera ultérieurement désignée.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre Bis. — Dimanche prochain pour la représentation de *Jacques l'Honneur*, M. Alexandre s'est assuré le concours de M. Gregoire, officier d'académie, qui tiendra le rôle du commandant Castelnac qu'il a créé à Paris. Considérant l'intérêt que ces excellents artistes dont s'entoure M. Alexandre nous pouvons dire sans attendre à une excellente soirée et à un gros succès.

Chronomètre BARTHET
Merveille de Précision
Nouvelle Création de la PAUSE-SEC A. BARTHET
Reçu avec BULLETIN de GARANTIE et de RÉGLAGE de l'Observatoire de la Raison.
20f NOUVEAU MODÈLE 30f POUR DAMES
A LA MAISON de CONFIANCE
Directeur : A. BARTHET, à Besançon (Doubs).

COMPAGNIE FINANCIÈRE
Belge-Française
(BELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES :
BRUXELLES, ROUBAIX, TOURCOING, HAUTMONT, VALENCIENNES, LENS, COMPIÈGNE, SAINT-AMAND, MONTDIDIER, DOUAI, JEUMONT, DENAIN, BETHUNE, ORCHIES, CALAIS, AVESNES, ANZIN, BRUAY, AMIENS, SAINT-POL, SOMAIN, ARRAS, BOULOGNE, ARMENTIERES, CAMBRAI, HÉNIN-LIÉTARD, ABBEVILLE, DOUAI, SAINT-OMER, HAZEBROUCK, WORMHOUDT, DUNKERQUE, LA BASSÉE
La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe financier, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.
ORDRES DE BOURSE
Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées
Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émission, vérification de titres.
Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 84 LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ.

BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre Bis (2e saison). — Dimanche 18 novembre 1900, à 7 h. 1/2.

JACQUES L'HONNEUR

grand drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Sarcey et Grison.

Tableaux : 1. La Bal — 2. L'Assassinat — 3. Le Cobillon — 4. L'Arrestation — 5. Réverie — 6. La Condamnation — 7. Mégotisme — 8. Sauvé.

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. Bouvedette — Dimanche : 7 h. 1/2. — Mardi : 7 h. 1/2.

Vendredi 16 novembre : 28e jours de la **Clairette**, opérette en 4 actes, musique de V. Roger ; **Rouboulinette**, comédie en 2 actes, de Gustave Salme.

Samedi 17 : Tournée Berel, avec le concours de M. Antoine : **La Fille Elisa — Poil de carotte.**

PETITE CORRESPONDANCE

Deux entrées, N° 100. Non.

B.X.X. Tourcoing. tre question : Le concubinage est nécessaire ; 2e Ce n'est qu'à partir de 25 ans qu'il est permis à employer les soumissions respectueuses ; 3e Non.

La Rédaction.

Etat Civil de Roubaix

Du 15 novembre

Naissances. — Alphonse Bastenl, rue des Flandres, Douanniers 28 — Joséphine Hiltrop, rue Chemin-Neuf 85 — Louis Lemahieu, rue Desrez 19 — César Vankaeschrook, rue d'Isly 47 — Marthe Delesalle, boulevard de Colmar 10 — Marcel Plancqueel, rue de Tourcoing 120 — Marcel Cambier, rue de la Fontaine, 7 — Marcel Catel, id. — Julia Belin, id. — Irène Lemaire, rue de Dunain 6 — Blanchement 2 — Yvonne Provo, rue Monge 92 — Henriette Sas, rue de la Paix 22 — Jeanne Oosterlinck, boulevard de Strasbourg 200.

Décès. — François Salombier, 65 ans, rue de la Bourgogne 31 — Jeanne Nonnet, 17 jours, rue du Cronk 56 — Berthe Simonnet, 4 mois, rue Chaussée (ex) Mulier 9 — Beatrix Soufflin, 10 ans, rue Blanchemaille — César Vankaeschrook, 6 heures, rue d'Isly 47 — Louis Debra, 73 ans, rue St-Jean — Louis Marchand, 7 jours, rue Boucher-de-Perthes 29.

Mariage. — 1.

Décès. — Entre : Jules Delesquierre, 25 ans, employé de commerce, rue de Beaumont 1er et Julienne Vincre, 22 ans, s. p., rue du Trichon 53 — Julien Corbaux, 26 ans, rue des Postes, rue des Anges 46 et Jéléonte Debruyne, 26 ans, tailleur, rue Bernard 1.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 15 novembre

Naissances. — Suzanne Jeanne et Madeleine, rue Lamoricière 41 — Dorimont Henri, rue du Dunoncy — Vermoulen Pauline et Vanvlenckinis Marie, rue Nationale 195.

Décès. — Catherine Morin, 60 ans, rue du Brun-Pain 120 — Henk Henri, 4 mois, rue de Burckam.

Etat-Civil de Croix

Du 15 novembre

Naissances. — Néant.

Décès. — Gaco François, 74 ans, sans profession, rue de Tourcoing.

Etat-Civil de Lannoy

Du 15 novembre

Naissances. — Néant.

Décès. — J.-B. Duvergel, 80 ans, célibataire, Hospice.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

du 14 novembre 1900

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS
(Cours établissant le mouvement des prix vendus)

Type unique

TERME	COURANT	ANCIEN	Fonds à terme
	Cours	Hausse ou baisse	Cours	Hausse ou baisse	Cours	Hausse ou baisse
Novembre	3 65	3 665				
Décembre	3 65	3 665				
Janvier 1901	3 675	3 675				
Février	3 70	3 70				
Mars	3 75	3 75				
Avril	3 75	3 75				
Mai	3 75	3 75				
Juillet	3 75	3 75				
Août						
Septembre						
Octobre						

Tendance calme.

AFFAIRES TRAITÉES

Novembre	5.000	» » — »
Décembre	69.000	» » — »
Janvier	30.000	» » — »
Total	104.000	

Amsterdam. — Marie Catel, id. — Julia Belin, id. — Irène Lemaire, rue de Dunain 6 — Blanchement 2 — Yvonne Provo, rue Monge 92 — Henriette Sas, rue de la Paix 22 — Jeanne Oosterlinck, boulevard de Strasbourg 200.

Décès. — François Salombier, 65 ans, rue de la Bourgogne 31 — Jeanne Nonnet, 17 jours, rue du Cronk 56 — Berthe Simonnet, 4 mois, rue Chaussée (ex) Mulier 9 — Beatrix Soufflin, 10 ans, rue Blanchemaille — César Vankaeschrook, 6 heures, rue d'Isly 47 — Louis Debra, 73 ans, rue St-Jean — Louis Marchand, 7 jours, rue Boucher-de-Perthes 29.

Mariage. — 1.

Décès. — Entre : Jules Delesquierre, 25 ans, employé de commerce, rue de Beaumont 1er et Julienne Vincre, 22 ans, s. p., rue du Trichon 53 — Julien Corbaux, 26 ans, rue des Postes, rue des Anges 46 et Jéléonte Debruyne, 26 ans, tailleur, rue Bernard 1.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 15 novembre

Naissances. — Suzanne Jeanne et Madeleine, rue Lamoricière 41 — Dorimont Henri, rue du Dunoncy — Vermoulen Pauline et Vanvlenckinis Marie, rue Nationale 195.

Décès. — Catherine Morin, 60 ans, rue du Brun-Pain 120 — Henk Henri, 4 mois, rue de Burckam.

Etat-Civil de Croix

Du 15 novembre

Naissances. — Néant.

Décès. — Gaco François, 74 ans, sans profession, rue de Tourcoing.

Etat-Civil de Lannoy

Du 15 novembre

Naissances. — Néant.

Décès. — J.-B. Duvergel, 80 ans, célibataire, Hospice.

Vente des Cuirs

Du 14 novembre 1900

Voici les prix obtenus à la dernière vente publique des cuirs des bouchers de Paris :

Taureaux pelés de 94 kil. 1/2 et au-dessous	36.56
Taureaux gras de 95 kil. 1/2 et au-dessus	38.50
Bœufs pelés de 79 kil. 1/2 et au-dessous	39.50
Bœufs gras de 95 kil. 1/2 et au-dessus	39.50
Vaches pelées de 79 kil. 1/2 et au-dessous	39.50
Vaches grasses de 95 kil. 1/2 et au-dessus	39.40
Veaux pelés de 76 kil. 1/2 et au-dessous	60.25
Veaux gras de 76 kil. 1/2 et au-dessous	73.30
Veaux gras de 14 kil. 1/2 et au-dessus	57.75
Bœufs gras importés de Lille	49.—
Bœufs Couards	» »

MARCHÉS DE PARIS

Paris, 15 novembre 1900.

FARINES : 12 marques. — Tendance ferme

	DÉC.	COURS	JANV.	COURS
Novembre	34.10	34.30	1.-F	27.60
Décembre	34.30	34.35	4 prem	27.60

Marque Gagneux

BLÉS. — Tendance ferme

Novembre	19.50	19.80	1.-F	19.40
Décembre	19.50	19.80	4 prem	19.40

SEGLE. — Tendance calme

Novembre	14.50	14.75	1.-F	14.25
Décembre	14.50	14.75	4 prem	14.25

AVOINE. — Tendance soutenue

Novembre	15.50	15.75	1.-F	15.25
Décembre	15.50	15.75	4 prem	15.25

Avoine. — Kilos, 125.000 — Janvier 1901, 15.05. Tendance soutenue.

MARCHÉS DE LILLE

Lille, 15 novembre 1900.

Cotes fer fat cote com. 86 25 a — 87 cote com.

SUCRE — Sucre raffiné (cotée officielle) 100 0 a

Sucre brut 1er cote 88 a 88.

98 Pas disponible, 88.50

Vente des Cuirs

Du 14 novembre 1900

Voici les prix obtenus à la dernière vente publique des cuirs des bouchers de Paris :

Taureaux pelés de 94 kil. 1/2 et au-dessous	36.56
Taureaux gras de 95 kil. 1/2 et au-dessus	38.50
Bœufs pelés de 79 kil. 1/2 et au-dessous	39.50
Bœufs gras de 95 kil. 1/2 et au-dessus	49.20
Vaches pelées de 79 kil. et au-dessous	39.50
Vaches grasses de 60 kil. 1/2 à 75 kil. 1/2	39.40
Veaux pelés de 76 kil. 1/2 et au-dessous	60.25
Veaux gras de 14 kil. 1/2 et au-dessous	73.30
Veaux gras de 14 kil. 1/2 et au-dessus	57.75
Bœufs gras importés de Lille	49.—
Bœufs Couards	» »

MARCHÉS DE PARIS

Paris, 15 novembre 1900.

FARINES : 12 marques. — Tendance ferme

	DÉC.	COURS	JANV.	COURS
Novembre	34.10	34.30	1.-F	27.60
Décembre	34.30	34.35	4 prem	27.60

Marque Gagneux

BLÉS. — Tendance ferme

Novembre	19.50	19.80	1.-F	19.40
Décembre	19.50	19.80	4 prem	19.40

SEGLE. — Tendance calme

Novembre	14.50	14.75	1.-F	14.25
Décembre	14.50	14.75	4 prem	14.25

AVOINE. — Tendance soutenue

Novembre	15.50	15.75	1.-F	15.25
Décembre	15.50	15.75	4 prem	15.25

Avoine. — Kilos, 125.000 — Janvier 1901, 15.05. Tendance soutenue.

MELIN DE COLZA — Tendance faible

Novembre	71.50	71.50	4 prem	71.50
Décembre	71.50	71.50	4 prem	71.50

SUCRE : BLANCS — Tendance ferme

Novembre	26.25	26.45	26.45	26.45
Décembre	26.75	26.75	26.87	26.87
4 mars	27.37	27.37	27.37	27.37
4 mars	29.87	29.87	29.87	29.87
Juillet	28.12	28.12	28.12	28.12
MARTINS	1.03	1.03	1.03	1.03

ALCOOLS — Tendance lourde

Novembre	32	32	32.50	32.50
Décembre	32.75	32.75	32.75	32.75
1er mars	33	33	33	33
4 mars	33.50	33.50	33.50	33.50

DISPONIBLE cours officiel 32.50.

Marché aux bestiaux de la Villette

	Amenés	Vendus	1re	2e	3e	Prix au kilo
Bœufs	2.135	2.075	1.00	0.96	0.90	0.94
Vaches	1.000	1.000	1.00	0.96	0.90	0.94
Taureaux	326	301	0.96	0.90	0.80	0.90
Veaux	2.264	2.264	1.20	1.10	0.90	1.20
Moutons	30.172	29.272	1.04	0.96	0.88	1.04
Porcs	2.000	2.000	0.80	0.74	0.68	0.80

Observations. — Vente mauvaise sur les bœufs, vaches et taureaux ; mauvaise sur les veaux ; mauvaise sur les moutons et difficile sur les porcs.

MARCHÉ DU HAVRE

LE HAVRE, le 15 Novembre 1900

	COURANT		LATIERS	
	Fr	Ct	Fr	Ct
Novembre	80	50	80	—
Décembre	80	50	80	—
Janvier 1901	80	37	80	50
Février	80	50	81	50
Mars	80	25	81	—
Avril	80	25	81	—
Mai	80	25	81	—
Juillet	80	25	81	—
Août	80	25	81	—
Septembre	80	25	81	—
Octobre	80	25	81	—

Tendance calme.

BOURSE DE LILLE

du 15 novembre

Actions	Obligations	Prec.	Cours	Prec.	Cours
Albi	1030	—	1720	1670	—
Anzin	4400	—	1400	1400	—
Arras	6240	6205	6200	6200	—
Ascoucet pts	740	—	760	—	730
Belfort	1190	1400	1400	1400	—
Bruay	1000	—	—	—	—
Bx (Nord)	3500	3575	3580	3585	—
Carvin (Lens)	3000	3445	3460	3465	—
Campagnac	1605	1645	1650	1640	—
Carvin	3000	—	3050	3110	—
Courrières	1700	1050	1080	1040	—
Crespin	2500	2635	2700	2690	—
Decazeville	630	625	—	—	—
Douchy	1820	1000	1240	1230	—
Douges	20600	20500	—	—	—
Douai	300	295	300	—	295
Drocourt	1000	—	—	—	—
Dourges	3900	3950	4050	3940	—
Escarpelle	2520	1080	1760	1800	—
Escarpelle	1090	—	1050	1070	—
Ferques	400	—	—	—	—
Flines-Raches	1020	1045	—	—	—
Lens	2000	—	—	—	—
— (Nord)	2000	—	—	—	—
Liévin	2545	2590	2600	2590	—
Lievin	2500	2500	2500	2500	—
Lingry-les-Arras	700	—	700	—	—
Marine de Bessèges	450	450	450	450	—
Marles	1000	1000	1000	1000	—
Mazinghem	1000	—	—	—	—
Mouchy	1000	—	—	—	—
Noeux	1000	—	—	—	—
Ostricourt	1000	—	—	—	—
Rouvroy	1000	—	—	—	—
Vicoigne	1000	—	—	—	—

Tendance ferme.

Lille, 30 — 1 janvier 1901 : Alès, 30 — Vieille-Montagne, 30 — 1 février : Bruay, 30 — Douai, 30 — Decazeville, 30 — Douges, 30 — Vicoigne, 30.

Le gérant : A. LECLERCQ.